

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



Fiche signalétique du 3/7/2019, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: PETRONAS Durance ENGINE CLEANER
Code commercial: 7021
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour les moteurs des véhicules
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
Arexons S.p.A.
via Antica di Cassano, 23, 20063
Cernusco sul Naviglio (MI), Italy
Arexons S.p.A.
Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
arexons@arexons.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Arexons S.p.A.
Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306
Centro Antiveleni di Pavia IRCCS- Fondazione Maugeri tel. +39 (0)382 24444 (h24; it, en)
Centre Antipoisons Belge 070 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)
centres Anti-poison Français: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Antigifcentrum Brussel: 80025500 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Dispositions spéciales:

PACK1 L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants.

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



PETRONAS

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles

Contient
Laureth-7; Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated
EDTA

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Contenu du produit :

EDTA et sels	< 5 %
Agents de surface non ioniques	5 - 15 %

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 7% - < 10% Laureth-7; Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated

CAS: 78330-20-8

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 3% - < 5% DPM (Glicole dipropilenico monometilere)

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL -

REACH No.: 01-2119450011-60, CAS: 34590-94-8, EC: 252-104-2

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

>= 3% - < 5% EDTA

REACH No.: 01-2119486762-27, Numéro Index: 607-428-00-2, CAS: 64-02-8, EC: 200-573-9

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373

>= 0.1% - < 0.25% hydroxyde de sodium

REACH No.: 01-2119457892-27, CAS: 1310-73-2, EC: 215-185-5

⚠ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

Limites de concentration spécifiques:

0,1% <= C < 2%: Skin Irrit. 2 H315

0,1% <= C < 2%: Eye Irrit. 2 H319

2% <= C < 5%: Skin Corr. 1B H314

C >= 5%: Skin Corr. 1A H314

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

7021/2

Page n. 2 de 11

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



PETRONAS

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

À anhydride carbonique

À poudre

mousse

Eau nébulisée.

Moyen d'extinction non recommandé:

Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



PETRONAS

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DPM (Glicole dipropilénico monométhyleter) (2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL - -

CAS: 34590-94-8

20101.10 - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm

UE - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr,

CNS impair

hydroxyde de sodium

- CAS: 1310-73-2

ACGIH - STEL: Ceiling 2 mg/m³ - Remarques: URT, eye, and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

DPM (Glicole dipropilénico monométhyleter) (2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL - -

CAS: 34590-94-8

Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 308 mg/m³ - Consommateur: 37.2 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 283 mg/kg - Consommateur: 121 mg/kg - Exposition: Cutanée

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

EDTA - CAS: 64-02-8

Travailleur industriel: 2.8 mg/m³ - Consommateur: 1.7 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 28 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

système

Valeurs limites d'exposition PNEC

DPM (Glicole dipropilénico monométhyleter) (2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL - -

CAS: 34590-94-8

Cible: Eau douce - valeur: 19 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 7.02 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 70.2 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 4168 mg/l

EDTA - CAS: 64-02-8

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



PETRONAS

Cible: Eau douce - valeur: 2.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.28 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Conforme à la norme EN 166

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Gants en nitrile ou Viton.

Conforme à la norme EN 374.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide Jaune	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	12.5	--	--
Point de fusion/ congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	100 °C	--	--
Point éclair:	N.A.	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1,030	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--	PETRONAS
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--	
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--	
Température de décomposition:	N.A.	--	--	
Viscosité:	N.A.	--	--	
Propriétés explosives:	N.A.	--	--	
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--	

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

NA=non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
PETRONAS Durance ENGINE CLEANER
 - a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: RHE 84.5 % - Durée: 2min - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: RHE 66 % - Durée: 1h - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

DPM (Glicole dipropilénico monométhylétere) (2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL - -
CAS: 34590-94-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9510 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 275 ppm - Durée: 7h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Laureth-7; Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated - CAS: 78330-20-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: OECD TG 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 1 mg/l - Remarques: OECD TG 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: OECD TG 201

DPM (Glicole dipropilénico monométhylétere) (2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL - -
CAS: 34590-94-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Daphnia 1919 mg/l - Durée h: 48

Point final: CE5 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

Laureth-7; Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated - CAS: 78330-20-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Laureth-7; Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated - CAS: 78330-20-8

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 - Règlement (UE) 2015/830
 - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 - Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 - Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 - Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 - Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
- Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
 - Restrictions liées au produit:
 - Restriction 3
 - Restrictions liées aux substances contenues:

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



PETRONAS

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 4.50 %
Composés Organiques Volatils - COV = 45.00 g/Kg
Composés Organiques Volatils - COV = 46.35 g/l

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :
Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de Données de Sécurité

PETRONAS Durance ENGINE CLEANER



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NA: Non applicable
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

Fiche de Données de Sécurité
PETRONAS Durance ENGINE CLEANER

TLV: Valeur de seuil limite.
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

